

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES

Nombre de membres du Comité

En exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 3

Qui ont pris part

à la délibération : 11

SEANCE du 01 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Madame Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET- Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

Absents excusés : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

5 - COMPTE DE GESTION - CAISSE DES ECOLES 2019

Madame la Vice-Présidente rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du comité qu'en application des dispositions du Code des Juridictions Financières, reprises par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le Comité doit se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public qui le transmet au Président au plus tard le 1^{er} juin suivant l'exercice écoulé.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur (le Président).

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

A l'issue de son exposé Madame la Vice-Présidente répond à toutes les questions formulées par les membres du comité et apporte tous les éléments et informations souhaités.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame DEMIERRE, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales

- **DECIDE à 'UNANIMITE** d'adopter le compte de gestion 2019 du budget du Comité de la Caisse des Ecoles.

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D05a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président